



Doc. 16369
25 mars 2026

Plateformes de médias sociaux, les femmes et les filles : exploiter le potentiel démocratique tout en préservant les droits fondamentaux

Proposition de résolution

déposée par Mme Sevilay ÇELENK et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire a développé un corpus substantiel de travaux sur la protection des droits des femmes et des filles et la gouvernance des plateformes numériques. Dans des résolutions s'étendant de 2011 à 2025, l'Assemblée a constamment affirmé que l'égalité de genre, la sécurité et la participation démocratique sont des valeurs indissociables nécessitant une protection active.

Ces textes reconnaissent à la fois le potentiel transformateur et les risques considérables de la sphère numérique pour les femmes et les filles. Les médias sociaux sont devenus essentiels pour amplifier la voix des femmes, permettre des réseaux de solidarité et accroître la visibilité des violences fondées sur le genre. Toutefois, la [Résolution 2614 \(2025\)](#) reconnaît explicitement qu'un mouvement de réactions hostiles organisé contre les droits des femmes, alimenté par des campagnes de désinformation, est de plus en plus amplifié par les médias sociaux. Les mêmes plateformes qui autonomisent les femmes les exposent également au cyberharcèlement, au harcèlement, à la diffusion non consentie d'images intimes et aux discours de haine. Il existe également des situations où la présomption d'innocence est ignorée, les femmes sont publiquement désignées comme coupables, et leur accès à la justice devient plus difficile en raison des pressions exercées par les médias sociaux.

Comme l'a souligné la [Résolution 2274 \(2019\)](#), les femmes dans la vie publique sont confrontées à des niveaux disproportionnés de harcèlement en ligne et de diffamation organisée, les contraignant au silence et menaçant le débat démocratique. La [Résolution 2547 \(2024\)](#) met en outre en évidence que les filles sont particulièrement vulnérables dans l'environnement numérique, souvent sans accès à des recours effectifs.

Les efforts visant à réglementer ce domaine demeurent hautement sensibles, dans la mesure où les mesures de protection sont fréquemment instrumentalisées par les gouvernements comme prétextes à la censure. Dans ce contexte, un examen complet et indépendant par l'Assemblée, ainsi que l'élaboration de recommandations concrètes à l'intention des États membres, constitueraient une contribution essentielle à la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles à l'ère numérique, sans compromettre les libertés démocratiques.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ÇELENK Sevilay, Türkiye, GUE
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE
BANKOĞLU Aysu, Türkiye, SOC
BERNARD Alice, Belgique, GUE
ÇAĞLAR GÖKALP Semra, Türkiye, GUE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
ÇELİK KANAT Sena Nur, Türkiye, NI
COLLINS Joanne, Irlande, GUE
DEŠIĆ Edina, Monténégro, PPE/DC
EMRE Yunus, Türkiye, SOC
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
GÖKÇEN Gökçe, Türkiye, SOC
GRAVES Ann, Irlande, GUE
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LAKOVIĆ Nađa, Monténégro, PPE/DC
LICHERI Ettore Antonio, Italie, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC
MAIORINO Alessandra, Italie, GUE
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE
POLIDORI Catia, Italie, PPE/DC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TAN Namık, Türkiye, SOC
TORUN Cemalettin Kani, Türkiye, NI
YILIK Pelin, Türkiye, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe